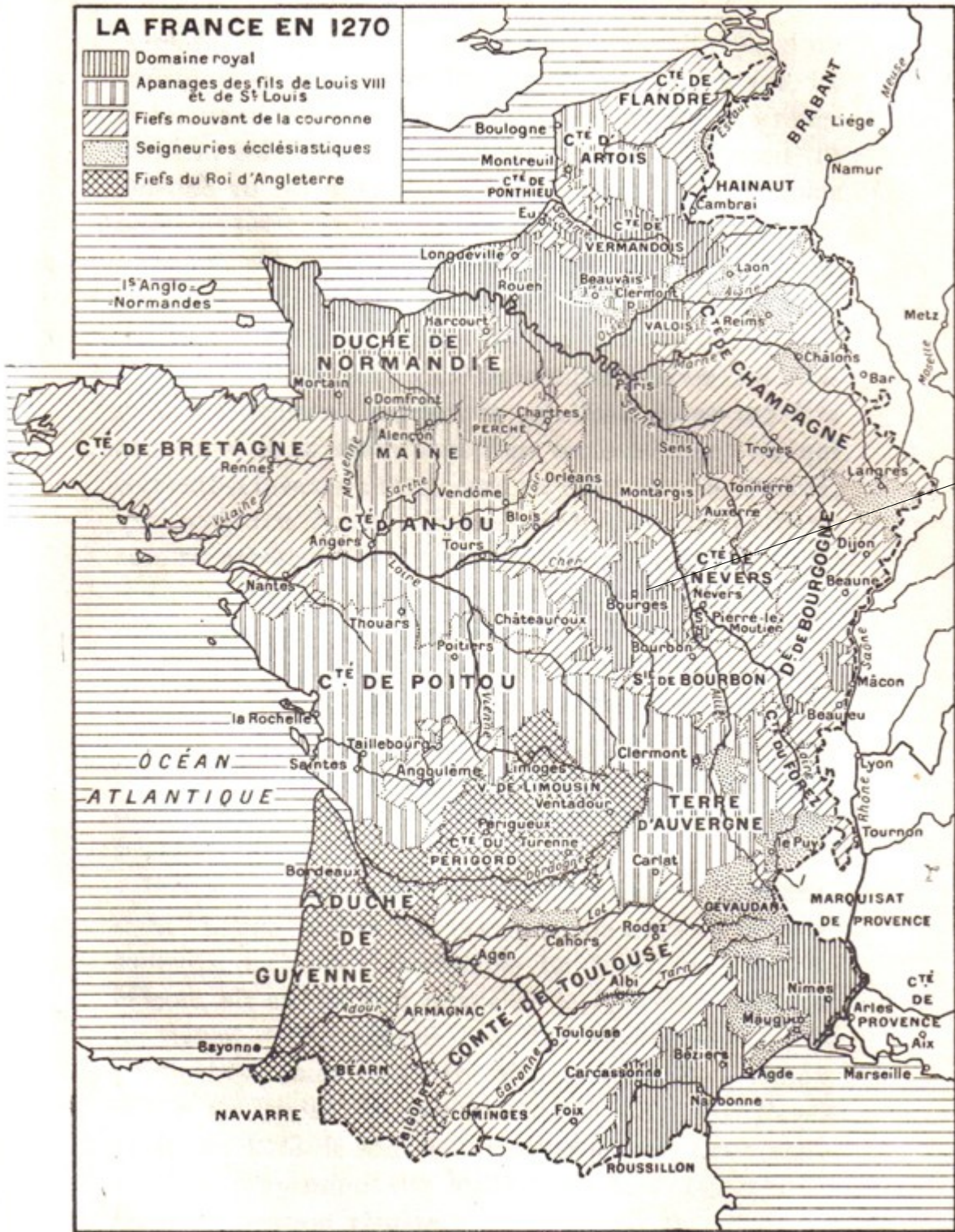


Bourges , sociétés et culture médiévale

Bourges est, en effet, une cité dont l'origine remonte à l'Antiquité, puis une ville à la frontière du royaume de France qui s'emmuraille et se développe aux XI^e-XIII^e siècles.

LA FRANCE EN 1270

- Domaine royal
- Apanages des fils de Louis VIII et de St Louis
- Fiefs mouvant de la couronne
- Seigneuries ecclésiastiques
- Fiefs du Roi d'Angleterre



Bourges appartient au domaine royal

I Bourges , ville royale



Jean II le Bon

(1319-1364)

Roi de France

Ép. (1) Bonne de Luxembourg

Ép. (2) Jeanne de Boulogne

Charles V

(1338-1380)

Roi de France

Ép. Jeanne de Bourbon

Louis duc d'Anjou

(1339-1384)

Ép. Marie de Bretagne

Jean duc de Berry

(1363-1416)

Ép. (1) Jeanne d'Armagnac
Ép. (2) Jeanne de Boulogne

Philippe le Hardi Duc de Bourgogne

(1342-1404)

Ép. Marguerite de Flandre

Jeanne

Ép. Charles II roi de Navarre

Marie

Ép. Robert duc de Bar

Isabelle

Ép. Jean-Galeas Visconti

Marguerite

religieuse

Charles VI

(1368-1422)

Roi de France

Ép. Isabeau de Bavière

Louis duc d'Orléans

(1372-1407)

Ép. Valentine Visconti



- Le mur d'enceinte de la ville gallo-romaine est édifié vers le milieu du IV^e siècle.
- Le rempart, de forme elliptique, long de 2,5 kms, comportait une cinquantaine de tours et enclot une surface d'environ 25 hectares.
- Ce qui atteste d'un important centre de peuplement ancien.
- En effet, Avaricum, la vieille cité des Bituriges Cubi, devient à partir de l'empereur Dioclétien, capitale de la vaste province de l'Aquitaine première.
-
- La ville bénéficie d'une bonne situation et d'un bon site.

La ville bénéficie d'une bonne situation et d'un bon site.

- situation : elle est à la croisée des routes reliant Lyon à l'Armorique d'une part, la Bourgogne à l'Aquitaine d'autre part.

- site : la ville s'établit sur un éperon calcaire, facile à défendre et protégée au nord par des rivières et des marais.

Des vestiges de ces fortifications subsistent aujourd'hui, comme le soubassement de cette maison.

Erigé en fief héréditaire depuis l'époque carolingienne, le vicomté de Bourges reste indépendant jusqu'en 1100. C'est à cette date que Eudes Arpin, dernier vicomte de Bourges, souhaitant financer son départ pour la croisade (prêchée 5 ans plus tôt), vend (ou engage) ses biens à hauteur de 60 000 sous auprès du roi Philippe Ier. Bourges devint alors ville royale et le roi de France étend ainsi le domaine royal avec ces premiers territoires au sud de la Loire.

Extension d'autant plus importante que la cité de Bourges était aussi une capitale religieuse : l'archevêque avait le titre de primat d'Aquitaine et son autorité s'étendait jusqu'à Bordeaux.



La Grosse Tour de Bourges, achevée en 1189, peut être considérée comme le prototype des donjons urbains de Philippe-Auguste, tel celui du Louvre à Paris.

Cette forteresse royale était composée d'un donjon de 18 à 20 mètres de diamètre et d'une hauteur estimée à 33 mètres, de 5 tours reliées par des courtines et était entourée de fossés. La Grosse Tour symbolise le pouvoir des rois capétiens." Source : Service du Patrimoine, Bourges.

Ces nouvelles murailles, cet accroissement de la surface urbaine (la ville dépasse désormais les 115 hectares), l'apparition des faubourgs... tout cela indique une croissance de la population, estimée entre 10 et 15 000 habitants.

Palais royal et palais ducal

.Les rois capétiens de passage à Bourges résidaient dans le palais royal dont l'existence est attestée depuis 1108. Longeant le rempart gallo-romain du côté du quartier d'Auron, il surplombait l'entrée de ville par la voie d'Aquitaine. Louis VII effectuait de fréquents séjours à Bourges, où fut célébré son mariage avec Aliénor d'Aquitaine en 1137. C'est à cet emplacement que Jean de Berry fait bâtir son palais ducal à la fin du XIVe siècle.

Jean I^{er} de France (1340-1416) avait reçu de son père Jean II dit le Bon le duché de Berry en apanage en 1360, puis les pays d'Auvergne et du Poitou. Sur chacun de ces territoires le duc fait construire un palais urbain, une résidence rurale et parfois une Sainte-Chapelle ou une chapelle palatiale (Bourges et Riom).

Grand amateur d'art, le duc de Berry est un mécène important pour la vie artistique à Bourges.
La Sainte-Chapelle

.La première est consacrée par Saint Louis à Paris en 1248. Entre le XIIIe et le XVIe siècle, onze ont été fondées par les rois et princes capétiens.

A Bourges le chantier de la Sainte-Chapelle de Jean de Berry débute en 1391 avec Drouet de Dammartin, architecte qui avait participé à la construction du Louvre de Charles V auprès de Raymond du Temple.

La Sainte-Chapelle de Bourges, sinistrée par un incendie en 1693, puis par un ouragan en 1756, est démolie l'année suivante

Aspect de la ville médiévale



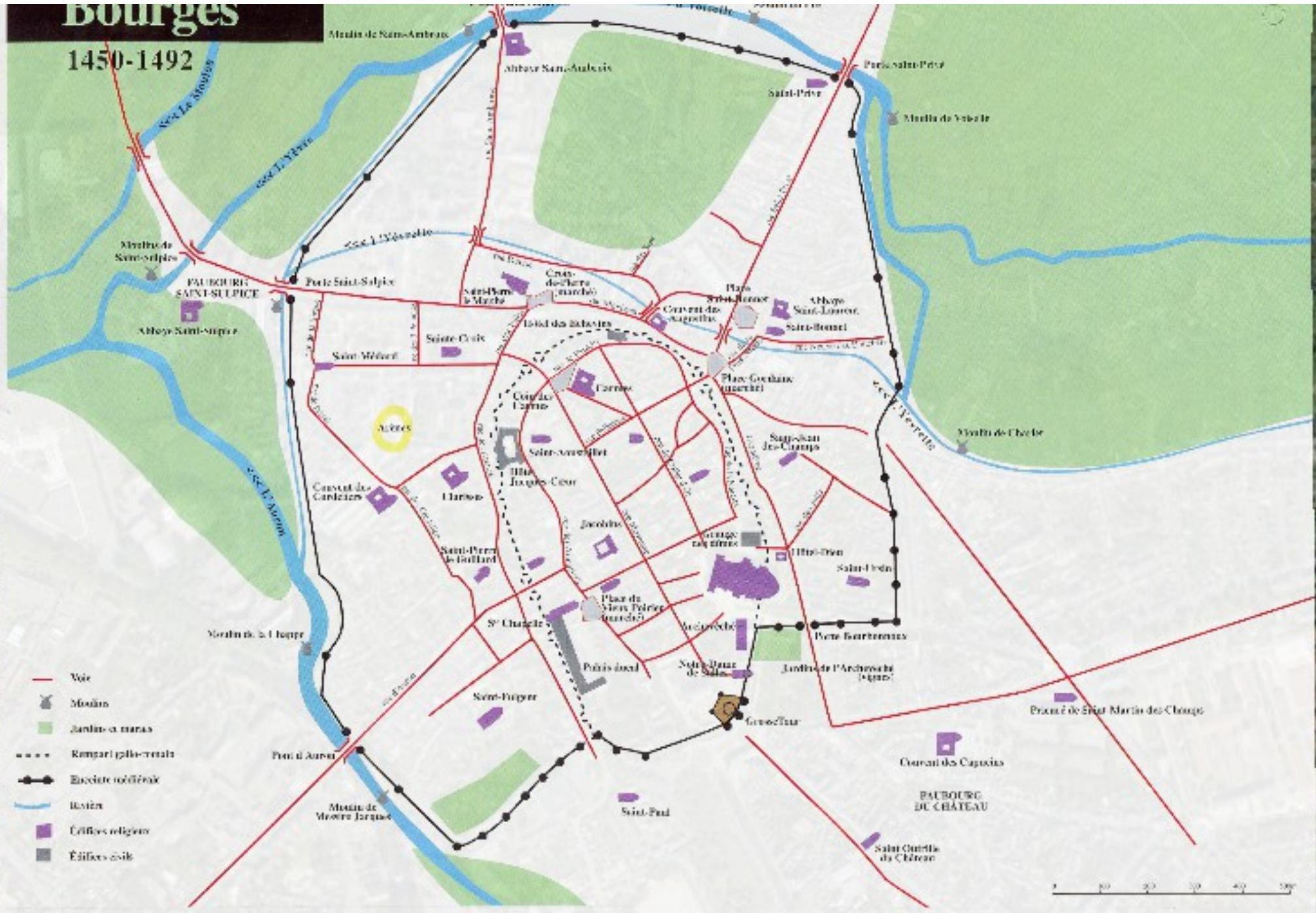
Les maisons à pan de bois (structure et charpente en bois, cloisons et murs en torchis) datent pour la plupart de la fin du XV^e siècle.

Les incendies, très fréquents (en 1252, 1353 et surtout 1487 qui en détruisit plus de 2000) ne laissent pas subsister l'habitat antérieur.

"Les façades sur rue ont souvent moins de 6 mètres de large. Cette faible occupation du sol est compensée par la construction en hauteur, et des profondeurs de 10 à 20 mètres. La distribution du couloir et de l'escalier permet une totale indépendance des niveaux (boutique au rez-de-chaussée, logis à l'étage)".

Bourges

1450-1492



- Vie
- Moulin
- Jardins et marais
- Rempart (palis-remains)
- Bastion militaire
- Rivière
- Édifices religieux
- Édifices civils





Des portes ouvertes dans les remparts permettent de pénétrer en ville ; elles sont fermées la nuit.

Le seigneur (ou la ville) y prélève des péages.

Ici, une porte du XIV^e siècle dans la ville voisine de Mehun sur Yèvre.

Le développement des faubourgs

Autour d'un sanctuaire élevé en mémoire d'un ancien évêque du VII^e siècle, protecteur de la cité, se développe le bourg suburbain de Saint-Sulpice.

A l'extérieur des murailles ("hors les murs"), s'établissent près des portes, auberges, couvents des ordres mendiants, marchés (pour des raisons sanitaires et sécuritaires).

la contestation en Cause, & qu'il justifie de son Privilege par un Extrait du Greffe de la Maison de la Ville, & un Certificat des Maires & Echevins, qu'il est Habitant.

Les Bourgeois de Paris, de Tours, de la Rochelle, & du Mans ont le même Privilege. Bacquet des Droits de Just. Ch. 8. Nomb. 41. & suivans, & des Franc-fiefs, Ch. 10. nomb. 4. Choppin *Lib. 3. de Morib. Paris.* Tit. 2. Nomb. 24. Carondas sur la Cout. de Paris, Art. 112. M. Le Prestre Cent. 2. Ch. 8.

Les Causes de la Concession des Privileges de Bourges.

CHAPITRE XXV.

LEs beaux & amples Privileges dont cette Ville a été decorée, ont été accordés par les Rois à nos Ancêtres pour leur fidelité inviolable, pour les Services rendus au Roy Charles VII. auquel leur Ville a servy de Refuge; pour lequel ils ont exposé leurs vies, employé leurs personnes &ourny liberalement des sommes considerables, pour reduire les Villes voisines à l'obeissance de leur Prince. Ce qu'ils firent specialement pour la Ville de la Charité sur Loire, qu'ils retirerent des mains de Perrinet Grasslet pour deux mil six cens Ecus, dont Jean de la Loë notable Bourgeois, fournit seul treize cens Ecus en avance de la Ferme des Deniers Communs; au tems que les Bourguignons & les Anglois anciens & cruels Ennemis de cet Etat, avoient occupé presque tout le Royaume, & re-

Sources : Charte de Louis le Jeune de l'an 1173, - confirmée par Philippe-Auguste en 1181 -, transcrite par Gaspard Thaumas de La Thaumassière, Histoire du Berry, 1689 et Archives départementales du Cher.

Un bailli (pour le Berry), un prévôt (pour Bourges) représentent l'autorité royale, obligée cependant de composer avec les notables de la ville : ainsi, comme indiqué dans le document ci-dessus, le roi reconnaît aux habitants, par cette charte, le droit d'élire quatre prud'hommes chargés de contrôler la justice civile et criminelle avec les agents du roi et une limitation des corvées à trois par an.

Il est aussi déclaré, dans ces franchises, que tous ceux qui viendront à Bourges soit pour y demeurer soit pour y déposer des choses seraient à la sauvegarde du Roi ».

Pour le service de guerre, « on ne pourra les emmener en dehors de Bourges ».

De plus « les étrangers qui s'établiront à Bourges et y bâtiront une maison pourront transmettre leurs biens à leurs enfants ».

Enfin, les bourgeois sont exemptés de la taille, de certains péages.

Qui gouverne le ville ?

La ville , lieu de pouvoir religieux



Les lieux de culte sont nombreux à Bourges : églises, couvents, abbayes.

Parmi eux, une place à part pour les "ordres mendiants". Ils sont présents à Bourges à travers 4 couvents : Cordeliers (Franciscains), Jacobins (Dominicains), puis Carmes et Augustins.

A la différence des autres ordres monastiques qui restent cloîtrés, les "mendiants" circulent en ville et prêchent en langue commune sur les places publiques.

Ils ont fait voeu de pauvreté et défendent une nouvelle forme de présence religieuse, basée sur le dépouillement et un retour à la pauvreté évangélique. auprès des populations urbaines.

Ici, sculpté sur le principal portail de la cathédrale, un moine cordelier.

Commencée en 1195 par le chevet établi sur le fossé du rempart gallo-romain, la construction de la cathédrale s'est poursuivie jusqu'en 1255 par la nef et la façade occidentale.

<http://www.berryprovince.com/visiter-et-profiter/histoire-et-savoir/cathedrale-saint-etienne?gclid=CISlh7ftybUCFePHtAodBHIAMQ>



L'archevêque de Bourges est aussi le primat d'Aquitaine et à ce titre, est le chef religieux de toutes les paroisses au sud de la Loire; son autorité s'étend théoriquement jusqu'à Bordeaux.

Il se doit d'avoir, comme les autres grandes villes du royaume, une cathédrale digne de son diocèse.

A ses côtés, d'autres membres du clergé : prêtres, moines.



Le moulin de Voiselle appartient au chapitre de Saint-Etienne en 1223 (Molendinum de Vaucellis).

Comme le four, le moulin est "banal", c'est à dire qu'il appartient au seigneur (ou ailleurs au roi) qui a le monopole de son utilisation. Les habitants paient une redevance pour moudre le grain et cuire leur pain.



Ce bâtiment du XIIIe siècle construit à proximité de la cathédrale servait à abriter la dîme perçue par l'archevêque et les chanoines dans leurs nombreux domaines.

La ville , espace économique

La ville est surtout le domaine des artisans et commerçants.

Les métiers (ou corporations) rassemblent toutes les personnes appartenant à la même profession et se regroupent par rue.

Les métiers ont des statuts qui définissent les droits, les devoirs de chacun des membres, ainsi que la nature et la qualité des produits fabriqués par les gens du métier.

Chaque métier a à sa tête un maître qui fixe les salaires, les prix, les loyers. Viennent ensuite les apprentis et les valets.

Le métier de changeur était au Moyen-Age, condamné par l'Eglise catholique et le plus souvent exercé par les Juifs, ici dans une rue qui porte aujourd'hui encore ce nom.

Les métiers se groupent par rue.

Les artisans ou commerçants du Moyen-Age n'ont pas tous une rue à leur nom ! Comme par exemple un fontainier ou porteur d'eau qui, pourtant sillonnait les rues en vendant son eau

Il y avait à Bourges, deux marchés par semaine et sept foires par an dont une de une semaine et une autre de deux semaines.

Ces marchés et foires drainent les ruraux des zones environnantes, mais les plus importantes ont un rayonnement régional.

Au Moyen-Âge, des paysans vivent encore en ville et cultivent dans les espaces libres à l'intérieur des murailles.

Jardiniers, ils fournissent les produits maraîchers.

Vignerons, ils possèdent quelques arpents de terre.

Éleveurs de porcs, ils laissent leurs bêtes se nourrir dans les rues de la ville.

Les terrains marécageux qui entouraient Bourges ont longtemps assuré la défense de la ville. Ils fournissaient aussi le poisson, dont on faisait grande consommation durant le carême.

Depuis l'époque carolingienne, sous l'impulsion des communautés monastiques, les marais sont progressivement domestiqués, mais c'est au XVII^e siècle qu'ils sont transformés en parcelles cultivables.

Aujourd'hui encore, enserrés dans le tissu urbain, les marais de Bourges conservent leur caractère agricole.